

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

CPF : le gouvernement mise sur le renoncement des salarié·es et des privé·es d'emploi à se former

Le projet de loi de finances 2027 prévoit de nouvelles économies sur le compte personnel de formation (CPF) à hauteur de 350 millions d'euros.

Pour faire ces économies il projette d'augmenter le reste à charge créé en 2024 en le passant de 150 à 350 € pour les formations jugées non prioritaires, qualifiées de "formations de confort" par le ministère du Travail lors de la réunion tardive organisée, le 6 octobre 2026, avec les organisations syndicales et patronales.

Concrètement, ce sera aux travailleurs·ses de payer pour se former, alors que le coût de la vie explose et que les salaires stagnent.

Le gouvernement souhaite soumettre les choix de formation des travailleurs·ses à une liste de formations prioritaires, non connue à ce jour, et à un algorithme qui évaluera la "maturité [de leur] projet".

Cette réforme est un recul alors que le CPF est un des seuls outils de formation professionnelle à la main des travailleurs·ses et qu'il fait déjà l'objet de fortes pressions des directions d'entreprise dans son utilisation quotidienne.

Pire, le gouvernement décide de cibler les près de 3 millions de privé·es d'emploi dans son projet en leur faisant payer un reste à charge de 150 € dont ils et elles étaient jusqu'ici exonéré·es, ce alors que leurs droits à indemnisation n'ont cessé d'être réduits et les sanctions sans cesse alourdies.

En plus de ne pas avoir concerté les organisations syndicales en amont du dépôt du PLF, le ministère du Travail affiche sur le site du CPF des règles rétroactives qui n'ont été ni débattues, ni votées, ni promulguées.

Cette volonté de réduire les financements auxquels les travailleurs·ses peuvent prétendre pour se former est inédite. Elle traduit une démarche uniquement budgétaire, sans réelle stratégie de fond alors que les besoins de formation du monde du travail sont immenses pour faire face aux défis sociaux et environnementaux.

La CGT appelle le gouvernement à retirer cette réforme régressive du CPF et les travailleurs·ses à s'exprimer massivement dans les mobilisations du 5 novembre 2026, contre le recul de leurs droits à se former librement.

Montreuil, le 7 octobre 2026